

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 33 | 33 | 22 |

Délibération N° : 2024-F-01

Date de la convocation :

13 septembre 2024

Date d'affichage :

24 septembre 2024

Objet de la délibération :Avenant rue Victor Hugo TE38-
Tranche 2

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre le vingt-trois septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Lucie IOBBI NIVOL, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Frédéric DEGAETANO, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Corinne TIRARD, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Noël LECA, Frédéric ROCHE, Nathalie MEUNIER, Marie-Blanche PERRIN.

Absents excusés :

Chantal NELATON donne pouvoir à Daniel Meunier-Carrus,
Ludovic LEPRÊTRE donne pouvoir à Lucie Nivol,
Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pégoud,
Agnès DURAND donne pouvoir à Frédéric Degaetano,
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc Cécillon,
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma Caron,
Philippe THIÉBAUT, Marwane ABDERRAHMAN, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Françoise MATHERN-DEGOBERT.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2022-E-05 en date du 21 juillet 2022, adoptant la participation financière établie par le TE38 pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux BT et Télécom des tranches 1 et 2 de la rue Victor Hugo. La tranche 2 comporte une plus-value de 11 318 € correspondante à des travaux de démolition de bitume et enrobé à froid qui modifient le plan de financement initialement approuvé.

Rappel du plan de financement approuvé le 21 juillet 2022 et plus-value à délibérer :

| Réseaux | Montant initial de la participation | Plus-value | Nouveau montant de la participation définitive |
|----------------|-------------------------------------|------------|--|
| Electricité BT | 138 472 | 8 892 | 147 364 |
| Télécom | 38 892 | 2 426 | 41 318 |
| Total | 177 364 | 11 318 | 188 682 |

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le nouveau plan de financement ci-dessus avec le TE38 pour un montant supplémentaire de 11 318 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement avec le TE38 ainsi que tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier et à payer le TE 38 en conséquence.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
ISERE

Nombre de Membres

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 33 | 33 | 22 |

Délibération N° : 2024-F-02

Date de la convocation :

13 septembre 2024

Date d'affichage :

24 septembre 2024

Objet de la délibération :

Attribution du marché de la construction du préau de l'école taziEFF

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre le vingt-trois septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Lucie IOBBI NIVOL, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Frédéric DEGAETANO, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Corinne TIRARD, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Noël LECA, Frédéric ROCHE, Nathalie MEUNIER, Marie-Blanche PERRIN.

Absents excusés :

Chantal NELATON donne pouvoir à Daniel Meunier-Carrus,
Ludovic LEPRÊTRE donne pouvoir à Lucie Nivol,
Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pégoud,
Agnès DURAND donne pouvoir à Frédéric Degaetano,
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc Cécillon,
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma Caron,
Philippe THIÉBAUT, Marwane ABDERRAHMAN, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Françoise MATHERN-DEGOBERT.

Monsieur le Maire présente le rapport d'ouverture des plis de la consultation pour la construction d'un préau à l'école TaziEFF. Il rappelle que le dossier a été mis en ligne sur la plateforme e-marchespublics.com le 15 juillet. La date de remise des offres est fixée au 16 septembre à 12h00, afin de neutraliser la période des congés d'août. Le marché comporte 5 lots dont les offres sont :

| Entreprise | Offre HT | Note prix/40 | Note tech/40 | Note délai/20 | Classement |
|--|-------------|---|--------------|---------------|------------|
| Gros oeuvre PERRROUSE offre de base | 27124.80 | Une seule offre. Pas de classement possible. Etude technique pertinente. Offre totale dans le budget. | | | |
| Prestation complémentaire indispensable | 11428.70 | | | | |
| Prestation facultative | 17627.91 | | | | |
| Charpente CMCD offre de base | 129096.35 | 40 | 40 | 20 | 1 |
| SPATIAL COUVERTURE OFFRE BASE | 154851.29 | 33 | 10 | 20 | 2 |
| | | Solution ne répond pas au cctp, poteaux métalliques. | | | |
| VARIANTE BARDAGE AJOURE BOIS | 19429.50 | | | | |
| Menuiserie | Pas d'offre | | | | |
| Bardage métal | Pas d'offre | | | | |
| Electricité CARON | 1847.00 | Une seule offre, pas de classement | | | |

Monsieur le Maire propose de retenir les offres des entreprises

Lot 1 Gros oeuvre : PERRROUSE

Lot 2 Charpente : CMCD

Lot 3 Menuiserie : Faute d'offre il est proposé de reconsulter au terme du chantier, et d'inscrire les crédits supplémentaires au budget 2025.

Lot 4 Bardage métallique : l'absence d'offre pour l'option du bardage métallique ne remet pas en cause la réalisation du préau qui est prévu en solution de base en bardage bois.

Lot 5 : Electricité : CARON

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Besma Caron qui s'abstient,

- RETIENT les offres des entreprises suivantes :
 - Lot 1 Gros oeuvre : entreprise PERRROUSE pour un montant de 56181.41ht prestations complémentaires incluses
 - Lot 2 Charpente : entreprise CMCD pour un montant de 129.96.35€ht
 - Lot 3 Menuiserie : lot reporté au budget 2025, faute d'offre. A reconsulter
 - Lot 4 Bardage métallique : Option non retenue, faute d'offre.
 - Lot 5 : Electricité : entreprise CARON pour un montant de 1847€ht
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 038-200060127-20240923-2024_F_02-DE



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre le vingt-trois septembre
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Lucie IOBBI NIVOL, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Frédéric DEGAETANO, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Corinne TIRARD, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Noël LECA, Frédéric ROCHE, Nathalie MEUNIER, Marie-Blanche PERRIN.

Absents excusés :

Chantal NELATON donne pouvoir à Daniel Meunier-Carrus,
Ludovic LEPRÊTRE donne pouvoir à Lucie Nivol,
Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pégoud,
Agnès DURAND donne pouvoir à Frédéric Degaetano,
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc Cécillon,
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma Caron,
Philippe THIÉBAUT, Marwane ABDERRAHMAN, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Françoise MATHERN-DEGOBERT.

Délégation N° : 2024-F-03

Date de la convocation :

13 septembre 2024

Date d'affichage :

24 septembre 2024

Objet de la délibération :Convention de gestion du gymnase
du colombier

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le sivu du gymnase du collège Marcel Bouvier doit être dissout. Il rappelle qu'il ne reste plus que la commune des Abrets en Dauphiné, membre du sivu, toutes les autres communes ont demandé à sortir du syndicat, ce qui a été accepté. Il rappelle enfin qu'aucun budget n'a été voté en 2024 et que la trésorerie ne paie plus de factures et n'encaisse plus de recette pour le sivu, ce qui rend impossible la gestion de l'équipement au quotidien.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de signer une convention de délégation de gestion du gymnase du collège Marcel Bouvier. Cette convention permettra à la commune d'assurer le fonctionnement du gymnase, de payer les factures aux différents prestataires (ménage, assurance, électricité, contrôles techniques, maintenance...) et de facturer les heures d'utilisation du gymnase par les enfants du collège, au département.

Cette convention aura une durée de vie qui prendra fin avec la dissolution du sivu.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion du gymnase du collège Marcel Bouvier par la commune des Abrets en Dauphiné ci-jointe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures de fonctionnement du gymnase et à émettre les titres de recettes relatifs à la mise à disposition de l'équipement aux enfants du collège Marcel Bouvier.
- DIT que cette convention prendra fin avec la dissolution du sivu du gymnase du collège Marcel Bouvier

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------------|-------------|---|
| 33 | 33 | 22 |

Délibération N° : 2024-F-04

Date de la convocation :

13 septembre 2024

Date d'affichage :

24 septembre 2024

Objet de la délibération :Acquisition de terrain pour
élargissement du chemin de l'Etang
d'Hières

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre le vingt-trois septembre
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Lucie IOBBI NIVOL, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Frédéric DEGAETANO, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Corinne TIRARD, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Noël LECA, Frédéric ROCHE, Nathalie MEUNIER, Marie-Blanche PERRIN.

Absents excusés :

Chantal NELATON donne pouvoir à Daniel Meunier-Carrus,
Ludovic LEPRÊTRE donne pouvoir à Lucie Nivol,
Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pégoud,
Agnès DURAND donne pouvoir à Frédéric Degaetano,
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc Cécillon,
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma Caron,
Philippe THIÉBAUT, Marwane ABDERRAHMAN, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Françoise MATHERN-DEGOBERT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer un acte de rétrocession à titre gratuit au profit de la commune pour l'élargissement du chemin de l'étang d'Hières, avec la société Evaly Promotion, promoteur de projet immobilier.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la rétrocession de terrain appartenant à la société Evaly Promotion, au profit de la commune, à l'euro symbolique, pour l'élargissement du chemin de l'étang d'Hières.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Nombre de Membres

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------------|-------------|---|
| 33 | 33 | 22 |

Délibération N° : 2024-F-05

Date de la convocation :

13 septembre 2024

Date d'affichage :

24 septembre 2024

Objet de la délibération :

Tarification des badges salto

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre le vingt-trois septembre
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Lucie IOBBI NIVOL, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Bisma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Frédéric DEGAETANO, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Corinne TIRARD, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Noël LECA, Frédéric ROCHE, Nathalie MEUNIER, Marie-Blanche PERRIN.

Absents excusés :

Chantal NELATON donne pouvoir à Daniel Meunier-Carrus,
Ludovic LEPRÊTRE donne pouvoir à Lucie Nivol,
Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pégoud,
Agnès DURAND donne pouvoir à Frédéric Degaetano,
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc Cécillon,
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Bisma Caron,
Philippe THIÉBAUT, Marwane ABDERRAHMAN, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Françoise MATHERN-DEGOBERT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer gratuitement aux associations utilisatrices de salles municipales qui en justifient le besoin, 3 badges SALTO maximum pour l'accès au bâtiment. Il propose que ces trois premiers badges soient remis gratuitement contre une caution de 30 € qui sera restituée au terme de l'utilisation. Il propose également qu'au-delà de trois badges, ou en cas de perte, tout badge supplémentaire soit facturé 30€ sans remboursement possible.

Il propose de remettre gratuitement aux agents de la collectivité, aux enseignants et aux élus, qui en justifient le besoin, un badge d'accès aux bâtiments publics qui les concernent. En cas de perte, tout nouveau badge sera facturé 30 € non remboursable.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **ATTRIBUE** gratuitement 1 badge par enseignant ou par agent municipal ou par élu, pour l'accès aux bâtiments publics.
- **ATTRIBUE** gratuitement 3 badges maximum par association contre une caution de 30€ par badge, qui sera restituée au terme de l'utilisation du bâtiment public.
- **FIXE** à 30€ le prix du badge supplémentaire à remettre aux associations au-delà des 3 premiers gratuits, ou aux agents ou enseignants ou élus au-delà du badge remis gratuitement, sans que ce badge soit remboursable au terme de l'utilisation.
- **FIXE** à 30€ la facturation d'un badge perdu, donné temporairement à un utilisateur privé, dans le cadre de la location d'une salle notamment.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : LES ABRETS EN DAUPHINE
Utilisateur : BERTI Dominique

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | 2024_F_01 |
| Objet : | TE38 avenant enfouissement rue Victor Hugo T2 |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-09-23 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics |
| Identifiant unique : | 038-200060127-20240923-2024_F_01-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 038-200060127-20240923-2024_F_01-DE-1-1_0.xml | text/xml | 910 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : 2024-F-01 Avenant rue Victor Hugo TE38-Tranche 2.pdf Nom métier : 99_DE-038-200060127-20240923-2024_F_01-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 173.1 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------------|--|
| En attente d'être signée | 24 septembre 2024 à 15h13min32s | En attente d'être signé |
| Posté | 24 septembre 2024 à 15h22min01s | L'acte a été signé électroniquement |
| En attente de transmission | 24 septembre 2024 à 15h22min02s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 24 septembre 2024 à 15h22min03s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 24 septembre 2024 à 15h22min17s | Reçu par le MI le 2024-09-24 |

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : LES ABRETS EN DAUPHINE
Utilisateur : BERTI Dominique

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | 2024_F_02 |
| Objet : | Attribution du marché de construction du préau de l'école tazieff |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-09-23 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.1.2.1.1 - MAPA |
| Identifiant unique : | 038-200060127-20240923-2024_F_02-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 038-200060127-20240923-2024_F_02-DE-1-1_0.xml | text/xml | 1 Ko |
| Document principal (Délibération) Nom original : 2024-F-02 Attribution du marché de la construction du préau de l'école tazieff.pdf Nom métier : 99_DE-038-200060127-20240923-2024_F_02-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 231.9 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| En attente d'être signée | 24 septembre 2024 à 15h14min27s | En attente d'être signé |
| Posté | 24 septembre 2024 à 15h22min41s | L'acte a été signé électroniquement |
| En attente de transmission | 24 septembre 2024 à 15h23min41s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 24 septembre 2024 à 15h24min13s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 24 septembre 2024 à 15h24min29s | Reçu par le MI le 2024-09-24 |

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : LES ABRETS EN DAUPHINE
Utilisateur : BERTI Dominique

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | 2024_F_03 |
| Objet : | Convention de gestion du gymnase du colombier |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-09-23 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.3 - Conventions de Mandat |
| Identifiant unique : | 038-200060127-20240923-2024_F_03-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 038-200060127-20240923-2024_F_03-DE-1-1_0.xml | text/xml | 992 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : 2024-F-03 Convention de gestion du gymnase du colombier.pdf Nom métier : 99_DE-038-200060127-20240923-2024_F_03-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 165.1 Ko |
| Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : 2024-F-03 CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DU GYMNASSE DU COLLEGE MARCEL BOUVIER A LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINE.pdf Nom métier : 73_CO-038-200060127-20240923-2024_F_03-DE-1-1_2.pdf | application/pdf | 51.2 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|--------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| En attente d'être signée | 24 septembre 2024 à 15h17min29s | En attente d'être signé |
| Posté | 24 septembre 2024 à 15h23min19s | L'acte a été signé électroniquement |

| | | |
|----------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| En attente de transmission | 24 septembre 2024 à 15h23min48s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 24 septembre 2024 à 15h24min37s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 24 septembre 2024 à 15h24min50s | Reçu par le MI le 2024-09-24 |

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : LES ABRETS EN DAUPHINE
Utilisateur : BERTI Dominique

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | 2024_F_04 |
| Objet : | acquisition de terrain pour élargissement du chemin de l'étang d'hières |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-09-23 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 3.1.1 - Acquisitions inférieures à 180 000 euros H.T |
| Identifiant unique : | 038-200060127-20240923-2024_F_04-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 038-200060127-20240923-2024_F_04-DE-1-1_0.xml | text/xml | 936 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : 2024-F-04 Acquisition de terrain pour élargissement du chemin de l'Etang d'Hières.pdf Nom métier : 99_DE-038-200060127-20240923-2024_F_04-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 158.9 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| En attente d'être signée | 24 septembre 2024 à 15h18min51s | En attente d'être signé |
| Posté | 24 septembre 2024 à 15h23min50s | L'acte a été signé électroniquement |
| En attente de transmission | 24 septembre 2024 à 15h23min51s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 24 septembre 2024 à 15h24min48s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 24 septembre 2024 à 15h25min00s | Reçu par le MI le 2024-09-24 |

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : LES ABRETS EN DAUPHINE
Utilisateur : BERTI Dominique

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|--|
| Numéro de l'acte : | 2024_F_05 |
| Objet : | tarification des badges salto |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-09-23 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.2.6 - Autres taxes et redevances (séjour, électricité, affichage...) |
| Identifiant unique : | 038-200060127-20240923-2024_F_05-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 038-200060127-20240923-2024_F_05-DE-1-1_0.xml | text/xml | 894 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : 2024-F-05 Tarification des badges salto.pdf Nom métier : 99_DE-038-200060127-20240923-2024_F_05-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 186.2 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------------|--|
| En attente d'être signée | 24 septembre 2024 à 15h21min10s | En attente d'être signé |
| Posté | 24 septembre 2024 à 15h24min33s | L'acte a été signé électroniquement |
| En attente de transmission | 24 septembre 2024 à 15h24min33s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 24 septembre 2024 à 15h25min09s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 24 septembre 2024 à 15h25min21s | Reçu par le MI le 2024-09-24 |